

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN



DELIBERATION N° 20260914_058

MEMBRES EN EXERCICE	19
MEMBRES PRESENTS	17
MEMBRES AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION	19
DATE DE LA CONVOCATION	07/09/2026
DATE D'AFFICHAGE	07/09/2026

OBJET	ACQUISITION DE LA PARCELLE DE VOIRIE AI 126 AUPRES DES CONSORTS GUDIN impasse des Frênes
--------------	---

Séance du 14 septembre 2026,

L'an deux mille vingt-six et le quatorze septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MOINE, Maire.

Membres présents	Michel MOINE, Christophe PERROUSSET, Mathilde FAVRE, Xavier BOSSAN, Claire ZARA-MARMETH, Hervé GARBE, Christianne MAURON, Roger RACHEL, Franck PERRET, Edda GRASSET, Franck SAMSON, Isabelle GREGIS, Pascale GOUILLOUX, Sandrine MATHIEU, Nathalie COEURDASSIER, Mélanie BERGAMASCO DEL CIANCIO, Quentin NEYRON
Membres excusés	Jean-Marie PONCET, Nicolas CHARTON,
Pouvoirs	Jean-Marie PONCET à Christophe PERROUSSET Nicolas CHARTON à Franck PERRET
Secrétaire	Pascale GOUILLOUX

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la parcelle de voirie sise impasse des Frênes selon tableau ci-après, appartenant aux consorts GUDIN fera l'objet pour partie d'un classement dans la voirie communale et pour partie d'une rétrocession. Il s'agit de la seule parcelle de l'ex-lotissement « Le Marlau » qui n'a pas été reprise pour intégration à la voirie communale.

La Société Alia-GE, géomètres experts, a été mandatée par la commune pour le bornage de cette parcelle et un plan de division a été établi.

La commune doit acquérir ce bien pour régularisation.

SECTION	N°	SURFACE en m ²	ZONAGE	LOCALISATION
AI	126	358	U4	Impasse des Frênes Ex-lotissement MARLAU

Il indique que les consorts GUDIN, représentés par Madame Danièle GUDIN et Monsieur Michel GUDIN ont donné leur accord écrit pour céder cette parcelle à la commune à l'Euro symbolique et il invite de Conseil Municipal à se prononcer.

🔗 VU le plan de division de ALIA-GE, géomètres experts,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/09/2026

suite

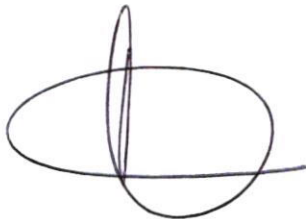
OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE DE VOIRIE AI 126 AUPRES DES CONSORTS GUDIN
impasse des Frênes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- ☛ **D'ACQUERIR** à l'Euro Symbolique la parcelle ci-dessus mentionnée ;
- ☛ **DE CHARGER** Maître Bénédicte BAUD, Notaire à Izernore, de représenter la commune ;
- ☛ **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais de notaire inhérents à cette acquisition,
- ☛ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.

Fait à Izernore, le 14 septembre 2026
Pour copie conforme,

Pascale GOUILLOUX,
Secrétaire de séance



Michel MOINE,
Maire d'Izernore

